



TRANSPORT CSF

100-13511 Commerce Pkwy.
Richmond BC V6V 2J8
transport@csf.bc.ca

BIENVENUE AU BULLETIN DE TRANSPORT DU CSF –
*Vous trouverez des informations pertinentes reliées au transport scolaire pour les élèves –
vos enfants.*

***L'inscription au transport 2024-2025 se tiendra du
1^{er} mai au 15 juillet 2024***

**Vous recevrez le lien d'inscription le 1er mai dans la lettre annuelle du
secrétaire-trésorier.**

***Les familles ayant complété l'inscription avant le 15 juillet 2024 recevront
l'information à propos de l'arrêt qui leur est assigné et le temps de
ramassage et dépôt pendant la dernière semaine avant la rentrée scolaire.***

*Le CSF a confié à plusieurs fournisseurs la gestion de 175 itinéraires d'autobus
afin d'offrir des services de transport scolaire aux élèves qui fréquentent ses écoles
partout en Colombie-Britannique.*

*Les changements démographiques chez les élèves entraînent chaque année la
révision des itinéraires d'autobus afin d'y apporter les ajustements nécessaires. Les
itinéraires des autobus scolaires sont établis pour répondre aux besoins des élèves
admissibles, inscrits au service de transport scolaire avant le 15 juillet de l'année
courante et l'itinéraire des autobus scolaires sera établi en fonction des inscriptions
reçues avant cette date.*

***Nous rappelons aux parents qu'ils doivent inscrire leurs enfants au service de
transport scolaire CHAQUE ANNÉE.***

RAPPEL

*Les parents peuvent aussi utiliser le formulaire d'inscription en ligne pour demander
l'ajout d'un arrêt à une deuxième adresse en raison d'une garde partagée ou de
l'utilisation d'un service de garde agréé pour un usager admissible. L'ajout d'un
deuxième arrêt ne doit ni modifier ni rallonger le trajet existant.*

Veillez noter qu'un arrêt secondaire est accordé sous les conditions suivantes :

- 1. aux familles dont la garde parentale est partagée*
- 2. aux services de garde agréés, avant et après école*

***Un arrêt secondaire N'EST PAS pour des activités de danse, musique, art, et autres
activités para scolaires.***

Nous vous invitons à prendre connaissance des politiques et des directives administratives du CSF pour le transport scolaire :

P-1201 & DA-1001

<https://www.csf.bc.ca/csf/politiques/>

Si l'élève réside à l'extérieur de la zone de fréquentation, veuillez prendre note de la politique et des directives administratives du CSF suivantes :

P-504 & DA-504

<https://www.csf.bc.ca/csf/politiques/>

Informations additionnelles

Veillez prendre note que la zone de marche non seulement varie selon le niveau scolaire, mais aussi par école et par région.

Vous pouvez connaître votre zone de marche en consultant les directives administratives DA-1001 § 9.

Utilisez Google Maps de votre adresse à l'adresse de votre école pour savoir si vous êtes dans la zone de marche ou si vous avez droit au transport scolaire.